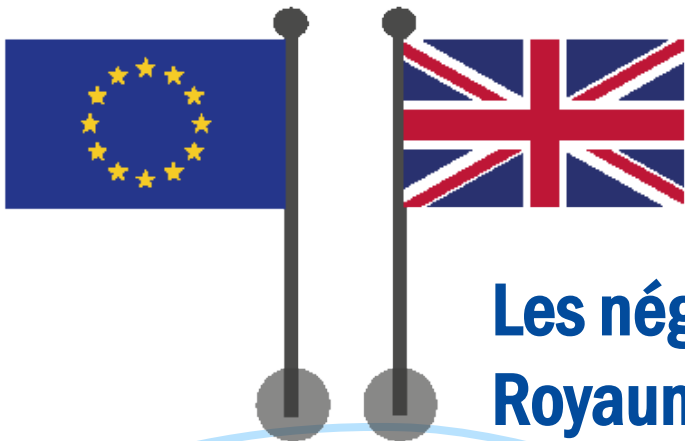




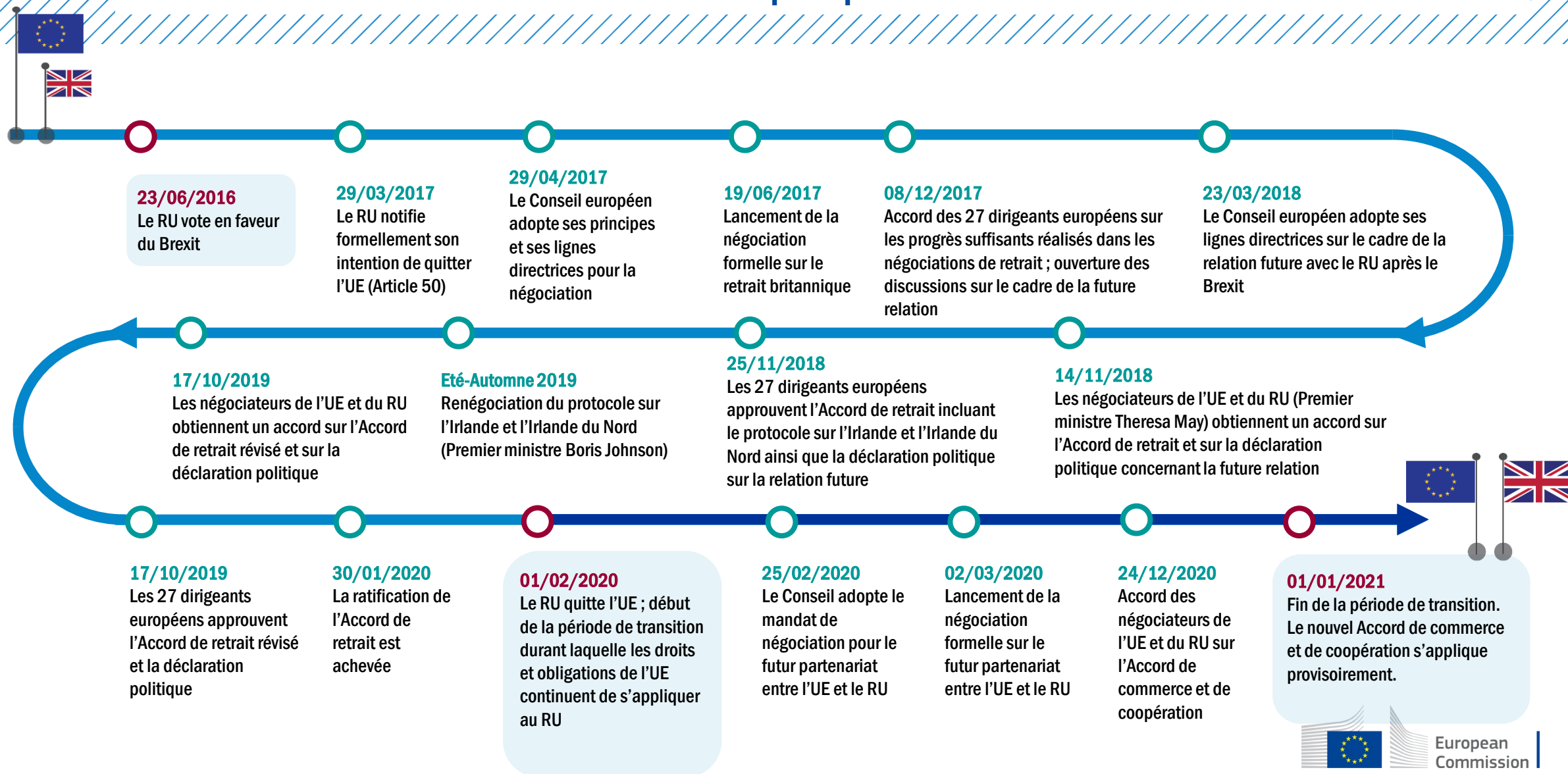
Les négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni

Du référendum de juin 2016 à la nouvelle relation

**Audition devant la Commission des Affaires européennes du Sénat
16 février 2021**

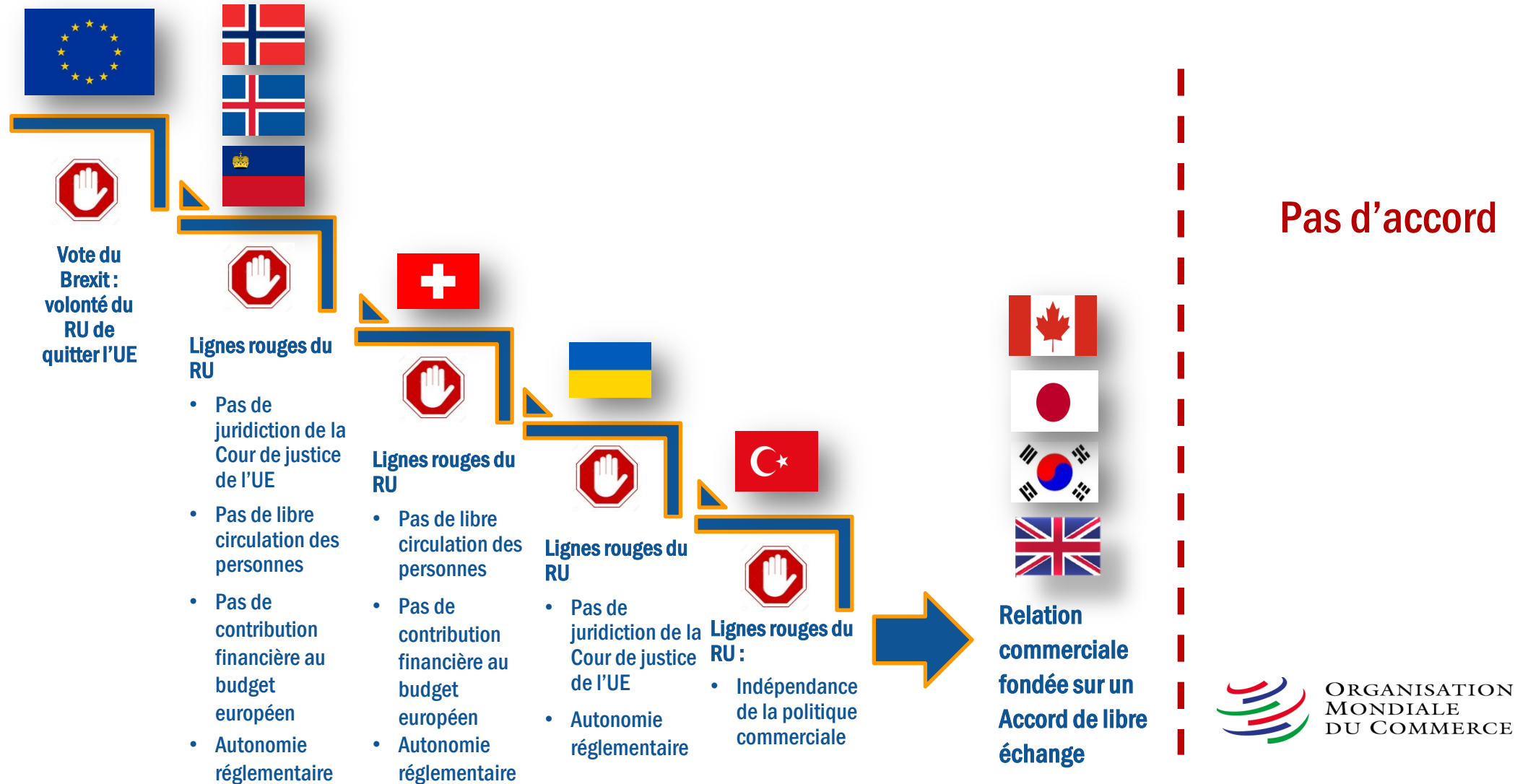
Du référendum de 2016 au nouveau partenariat

Calendrier des principaux événements



Les relations commerciales entre l'UE-RU fondées sur un accord de libre-échange

Conséquences des lignes rouges britanniques



Les conséquences du choix britannique

Trois exemples de conséquences du départ du marché unique

✗ Fin de la libre circulation des personnes :

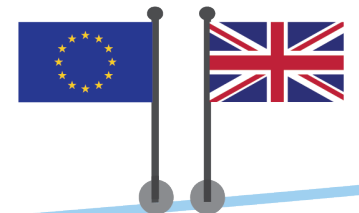
- Les citoyens britanniques ne bénéficient plus de la liberté de travailler, étudier, développer des activités ou de s'installer au sein de l'Union européenne.
- Les citoyens britanniques ont désormais besoin d'un visa long séjour pour rester dans l'Union européenne.
- Les contrôles aux frontières s'appliquent, les passeports doivent être tamponnés, les passeports européens pour les animaux domestiques ne sont plus valides pour les détenteurs britanniques.

✗ Fin de la libre circulation des marchandises :

- Les contrôles et formalités douanières s'appliquent à tous les biens importés ou exportés au RU.
- Les expéditions de produits agroalimentaires doivent disposer de certificats et se soumettre aux contrôles phytosanitaires aux postes frontières des Etats membres.
- Les produits industriels britanniques exportés dans l'UE doivent respecter les règles européennes et obtenir des certificats et autorisations de mise sur le marché européens.

✗ Fin de la libre circulation des services :

- Les fournisseurs britanniques ne bénéficient plus de la liberté de prestar des services dans l'UE. Ils doivent respecter les règles de chaque Etat membre et se transférer dans l'Union s'ils souhaitent continuer à exercer.
- Fin de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Les services financiers britanniques perdent le passeport financier.



L'Accord de retrait entre le RU et l'UE

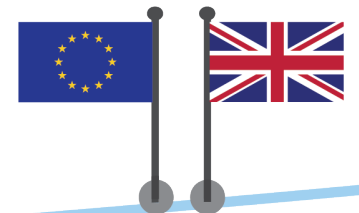
Entré en vigueur le 1er février 2020, l'Accord de retrait garantit que le RU quitte l'UE de façon ordonnée et apporte des assurances juridiques là où le départ du RU créait des incertitudes :



- ✓ Les droits des citoyens
- ✓ Le règlement financier
- ✓ Autres sujets de la séparation
- ✓ La gouvernance
- ✓ La période de transition
- ✓ Le Protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord
- ✓ Le Protocole sur Gibraltar
- ✓ Le Protocole sur les bases souveraines à Chypre

TOUT ACCORD N'EST VALABLE QUE S'IL EST MIS EN ŒUVRE EFFICACEMENT :

Un comité joint et six Comités spécialisés.



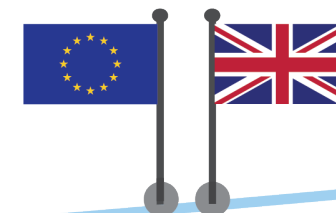
L'Accord de retrait entre le RU et l'UE

Irlande & Irlande du Nord



Le Protocole fournit une solution juridique et opérationnelle afin de :

- ✓ Éviter une frontière dure sur l'île d'Irlande,
- ✓ Protéger l'économie de l'île dans son intégralité et l'Accord du Vendredi Saint (Belfast Agreement) dans toutes ses dimensions,
- ✓ Garantir l'intégrité du marché unique européen.



Accord de commerce et de coopération UE / RU :

Un périmètre et une ambition sans précédents

Accord de commerce et de coopération UE-RU

Commerce, économie, social, environnement et pêche

Une relation commerciale libre, juste et soutenable

- Commerce des biens, incluant coopération douanière et coopération réglementaire
- Services & investissements
- Commerce en ligne, propriété intellectuelle et marchés publics
- Concurrence juste et soutenable

Connectivité et coopération durable

- Transport
- Energie
- Pêche et ressources naturelles
- Coordination en matière de sécurité sociale
- Programmes de l'Union
- Coopération thématique

Sécurité des citoyens

- Coopération policière et judiciaire en matière criminelle
- Protection des droits fondamentaux et des données personnelles
- Echanges de données
- Lutte anti-blanchiment

Nouveau cadre de gouvernance pour un partenariat durable entre UE et RU

- Valeurs et principes essentiels partagés
- Conseil de partenariat
- Mécanisme de règlement des différends, mécanismes de mise en oeuvre et de sanctions
- Clauses de révision (périodiques ou exceptionnelles)

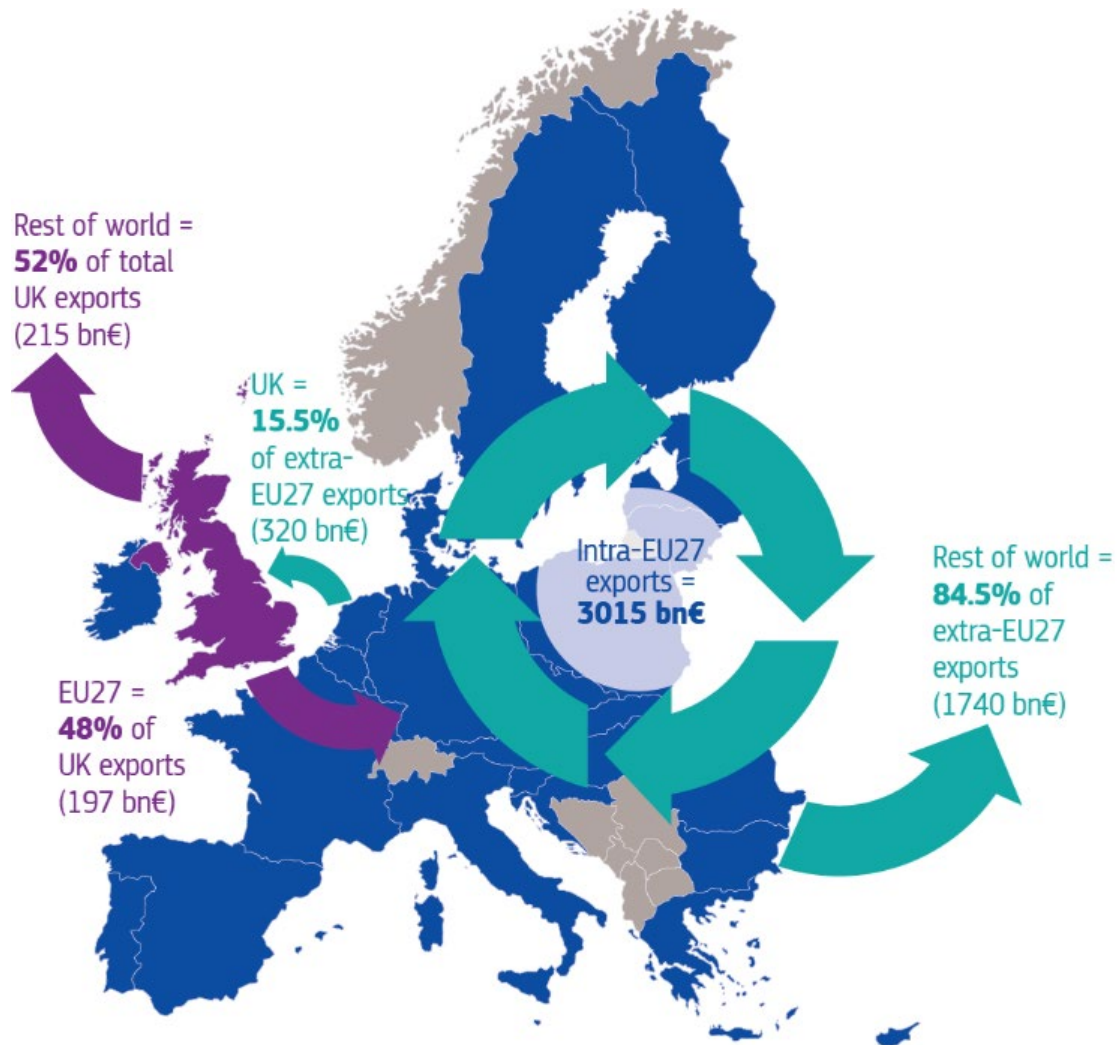
PAS SUJET À LA NÉGOCIATION

Potentielles mesures unilatérales de l'Union

- Décision d'adéquation sur la protection des données
- Liste des pays tiers pour les règles sanitaires ou phytosanitaires
- Equivalence sur les services financiers

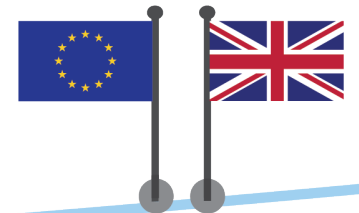


Une relation commerciale importante



- L'UE représente 48% des exportations britanniques, alors que le RU représente 15.5% des exportations extra-communautaires.
- Le commerce au sein de l'Union européenne est 10 fois supérieur à ce que l'UE exporte au RU.

Source: Eurostat, données 2018



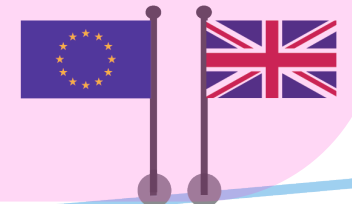
Une relation commerciale libre, juste et soutenable (1/2)

Commerce de biens, coopération douanière et réglementaire

- ✓ Zéro tarifs et zéro quotas sur tous les biens dans le respect des exigences des règles d'origine
- ✓ Simplification des procédures douanières et de la coopération sur la mise en place des règles douanières
- ✓ Protocole sur les obstacles techniques au commerce (OTC) et les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS)
- ✓ Possibilité pour les opérateurs de s'auto-certifier sur les règles d'origine, y compris des clauses sur le cumul intégral
- ✗ Fin du commerce sans friction : contrôles aux frontières, en particulier de l'obligation de respecter les standards réglementaires européens élevés en matière de sécurité alimentaire et de sûreté des produits

Règles pour une concurrence équitable et durable

- ✓ Forte protection de l'environnement, du travail, transparence sur les standards sociaux et fiscaux, fondée sur le principe de la non-régression. Grande ambition dans la lutte contre le changement climatique incluant le prix du carbone
- ✓ Règles larges, détaillées et robustes sur les subventions
- ✓ Mise en œuvre domestique effective, ainsi que des mécanismes efficaces de gouvernance et de règlement des différends
- ✓ Mesures unilatérales et opérationnelles pour permettre à chaque partie de protéger ses intérêts (mesures correctives en matière de subvention, mesures de rééquilibrage)



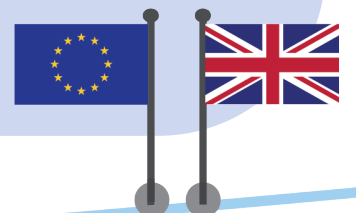
Une relation commerciale libre, juste et soutenable (2/2)

Services, investissement et marchés publics

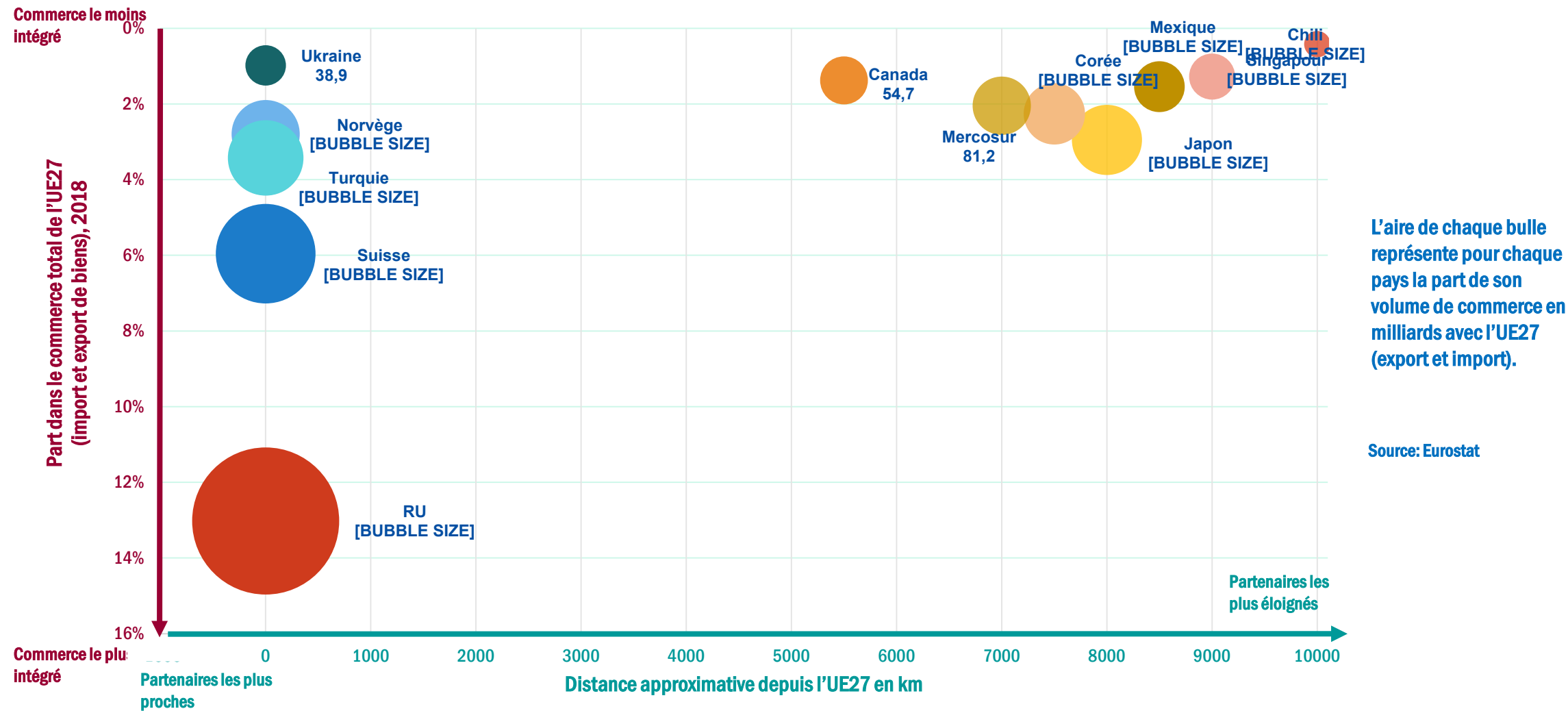
- ✓ Degré d'ouverture allant au-delà des clauses de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC
- ✓ Facilitations pour l'entrée et le séjour temporaires de personnes physiques à des fins professionnelles (mode 4)
- ✓ Les entreprises européennes et britanniques pourront participer sur un pied d'égalité à des marchés publics.
- ✓ Protection des services publics – autonomie réglementaire des parties dans ce domaine, nonobstant le contrôle des aides d'Etat.
- ✗ Fin de la libre prestation des services, de la reconnaissance mutuelle (e.g. qualifications professionnelles), ou encore des passeports pour les services financiers.

Commerce numérique et propriété intellectuelle

- ✓ Facilitations pour le commerce en ligne, avec un niveau élevé de protection des données personnelles
- ✓ Protection de la propriété intellectuelle : droits d'auteur, marques, brevets, protection du secret des affaires, etc.
- ✓ Respect de l'exception culturelle – exclusion des services audiovisuels du champ de l'accord ;
- ✗ Le RU ne fait plus partie du marché digital unique, e.g. les opérateurs ne peuvent plus fournir des services audiovisuels dans l'UE avec une licence britannique.



Des règles du jeu équitables pour une concurrence loyale



“The bigger picture” :

Une Union de 27 Etats membres – Plus forts ensemble !

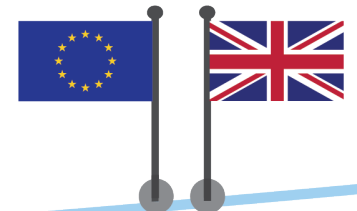
G8 Projection des PIB (par pays) :

	2016	2030	2050
1	Etats-Unis	Chine	Chine
2	Chine	Etats-Unis	Etats-Unis
3	Japon	Inde	Inde
4	Allemagne	Japon	Indonésie
5	RU	Allemagne	Japon
6	France	RU	Brésil
7	Inde	France	Allemagne
8	Italie	Brésil	Mexique

G8 Projection des PIB (UE27) :

	2016	2030	2050
1	Etats-Unis	Chine	Chine
2	UE27	Etats-Unis	Etats-Unis
3	Chine	UE27	Inde
4	Japon	Inde	UE27
5	RU	Japon	Indonésie
6	Inde	RU	Japon
7	Brésil	Brésil	Brésil
8	Canada	Indonésie	Mexique

PIB en parité de pouvoir d'achat, prix constant 2016
Source: PWC, *The World in 2050*, Feb. 2017, p. 68



Questions?

